

7èmes Journées nationales de France urbaine

Lyon, 10 & 11 octobre 2024

Jeudi 10 octobre 2024 –16h00-17h30

Atelier n°6

Responsables France urbaine :

Intervenants :

- **Pierre Huguet** – Plan école/Société publique des écoles marseillaises,, cités éducatives, rappel de notre contribution au rapport de la Cour des Comptes, contractualisation nationale,
- **Stéphanie LEGER** – Médecine scolaire, instances multi partenariales et projet éducatif territorial (PEDT) comme leviers d'une approche globale du temps de l'enfant,
- **Vincent LENA**, Cour des Comptes, ancien coordonnateur national du programme interministériel des "cités éducatives", ancien délégué du Gouvernement à Grigny,
- **Jérôme BOURNE BRANCHU**, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône,
- **Cédric Vial**, Sénateur de Savoie, auteur de la loi visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.

Problématique : Politiques éducatives : des partenariats territoriaux, à la réarticulation des moyens, quel nouveau contrat États/collectivités pour conforter l'égalité des chances ?

L'école est conçue dans le système français comme un outil majeur pour réaliser un idéal de réussite et d'égalité des chances. Dans cette approche, l'État pourrait être conçu seul garant sur l'ensemble du territoire de la fourniture d'un socle commun de qualité à chaque enfant. Pourtant, les politiques éducatives s'inscrivent dans un faisceau d'acteurs nombreux au-delà des seuls personnels de l'éducation nationale (familles, collectivités, associations, professionnels de santé...). Le temps scolaire est un des maillons des temps de l'enfant aux côtés du périscolaire et de l'extrascolaire. L'idéal d'un socle commun garanti par l'État est en outre mis en difficulté dans un contexte général de tensions au recrutement.

Dans ce contexte de nouveaux modèles ont émergé visant une coordination locale renforcée et un réagencement des compétences : cités éducatives, projets éducatifs territoriaux, médecine scolaire déléguée. Ces politiques éducatives ambitieuses initiées par les collectivités locales reposent sur des engagements vis-à-vis des citoyens et traduisent des choix politiques et budgétaires qui participent à donner du sens aux mandats locaux.

Pourtant, nous sommes encore à mi-parcours. Des dynamiques verticales non coordonnées persistent aux côtés d'espaces de coopération faiblement soutenus.

Quels freins lever pour mettre en œuvre une coopération renouvelée au profit de la réussite de chaque enfant ?

Comment affirmer la place des acteurs décentralisés non comme des concurrents ou des exécutants mais bel et bien comme des partenaires soutenant et de haut niveau. Déploiement de financements pluriannuels et consolidés, consolidation de contractualisations renforcées, revalorisation des conseils d'école, soutien de la médecine scolaire déléguée, quels leviers activer pour aller plus loin ?

Comment envisager un lien contractuel, national et local, entre l'Etat et les collectivités, garant d'un emploi optimal de l'argent public et de l'assurance d'une continuité de l'action nationale ou d'évolutions aux objectifs partagés ?

Déroulé :

1. Une mutation du rôle des collectivités locales en matière éducatives, bonnes pratiques et verrous

- **16h-16h15 : Pierre Huguet** – Marseille en Grand, cités éducatives, rappel de notre contribution au rapport de la Cour des Comptes, contractualisation nationale
- **16h15-16h30 : Stéphanie Léger** – Médecine scolaire, espaces de négociation locaux, renouvellement du travail avec les conseils d'école...

2. Une illustration saluée dans nos territoires : Les Cités éducatives

- **16h30-16h45 : Vincent LENA,**

3. Comment aller plus loin ?

- **16h45-17h00 : Cédric VIAL** : l'école inclusive et leur encadrement : AESH ... (sous réserve)
- **17h00-17h15 Jérôme BOURNE BRANCHU** : quel rôle de soutien des acteurs locaux du point de vue du DASEN ? Quelle marge d'action pour favoriser des modèles innovants de contractualisation au niveau territorial ?

4. Echanges salles / auditoire